

30 mars 1874

**L'hon. M. CARRALL** déclare — et ce faisant, il pense refléter la conviction de bien des gens — que la politique du gouvernement devrait faire l'objet d'une enquête approfondie, car toute politique qui n'a pas comme objet le bien-être commercial du Canada ne peut être acceptable à la population. Il a été proposé de construire une voie navigable et un chemin de fer, au lieu de construire la voie du chemin de fer canadien du Pacifique, mais la rivière reste gelée pendant sept mois de l'année et le niveau de l'eau est si bas pendant l'été que la navigation n'est pas possible. On a prétendu que cette solution permettrait une économie de trente millions de piastres à la Puissance tout en respectant la promesse faite à la Colombie-Britannique; mais une telle politique ne pourrait satisfaire la population, car il s'agirait d'un réseau de communications mixte, une des pires absurdités imaginables. Il espère que la raison l'emportera et même si ce n'est pas le cas actuellement, lorsque la politique du gouvernement sera connue, ils seront prêts à en discuter. Il ne veut pas prendre plus de temps du Sénat sauf pour dire qu'il est disposé à donner son appui à toute mesure valable. Il ne cherche certainement pas à se montrer hostile au gouvernement, mais il espère que le gouvernement suivra son conseil en adoptant une politique qui permettra de faire avancer le projet du chemin de fer du Pacifique.

**L'hon. M. SUTHERLAND** du Manitoba dit, en réponse aux commentaires sur les déclarations faites par le ministre des Finances au cours de sa campagne électorale au sujet de la politique sur le chemin de fer du Pacifique, que si cette politique était poussée jusqu'au bout, il serait obligé de prendre la fuite (*rives*). La plupart des gens ne sont pas au courant du sentiment des habitants de sa province sur la question. La Colombie-Britannique se trouve sur la côte, et il est important pour elle d'avoir le chemin de fer, mais cela l'est tout autant, sinon plus, pour le Manitoba, qui n'a pas de débouchés. La construction du chemin de fer soulève un très grand intérêt et d'après toutes les sources qu'il connaît, la politique du gouvernement suscite une grande déception. Il est persuadé que le moyen de transport proposé, combinant voies terrestres et voies navigables, serait tout à fait insatisfaisant à cause de la nécessité de faire des transbordements fréquents, ce qui est un obstacle sérieux. Il n'a rien de plus à dire pour le moment et préfère attendre connaître la politique du gouvernement avant de faire d'autres remarques.

La motion suivante est ensuite présentée : —

« Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, offrant les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement, et la motion est adoptée à l'unanimité : —

« À Son Excellence le Très-Honorable sir Frederick Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron de Clondeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clondeboye de Ballyleidy et Killeleagh dans le comté Down

dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral du Canada.

Plaise à Votre Excellence :

« Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblés en Parlement remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

« Nous remercions Votre Excellence d'avoir convoqué le Parlement à l'époque la plus rapprochée possible après l'expiration des délais rendus nécessaires par la dissolution du Parlement.

« Nous apprenons avec satisfaction que notre attention sera attirée sur des mesures touchant à la représentation du peuple dans le Parlement, au mode de voter par le scrutin secret, qui existe maintenant dans la Grande-Bretagne et dans la plupart des autres pays jouissant du gouvernement constitutionnel, ainsi qu'à l'établissement d'une Cour générale d'appel, et que des mesures pour amender les lois relatives aux élections contestées, à la milice et à la faillite nous seront aussi soumises.

« La législation de 1872 au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique n'ayant pu assurer l'exécution de cette grande entreprise, nous assurons Votre Excellence que nous donnerons notre plus sérieuse attention au projet qui fournirait, le mieux et le plus tôt possible, des moyens de communication avec la Colombie-Britannique à travers le continent. Nous recevrons avec plaisir le rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer canadien du Pacifique, faisant voir les progrès accomplis durant la dernière année dans les explorations qui ont été faites pour déterminer la ligne projetée, lequel rapport, comme Votre Excellence veut bien nous en informer, sera mis devant nous. Mais nous regrettons que la destruction par le feu des bureaux du chemin de fer ait entraîné une perte considérable de cartes, de plans et de documents dont la possession aurait rendu ce rapport plus complet.

« Nous sommes aises d'apprendre que les améliorations des havres et des canaux sont poussées activement dans le but d'assurer les facilités nécessaires au trafic du pays, qui augmente rapidement.

« Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que le rapport de l'ingénieur en chef du département des Travaux publics sur le canal projeté entre le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy sera soumis à notre considération.

« Il nous fait plaisir d'apprendre que, d'après les travaux déjà faits sur le chemin de fer Intercolonial, ce chemin pourra être terminé dans un an ; qu'un rapport sur son état actuel sera